

**SCI MICHEL THOMAS  
67 BD EXELMANS  
75016 PARIS**

FONCIA Gobelins  
Madame BASSEY  
11 rue Cordelières  
75013 PARIS

Sérignan, le 14 septembre 2011

N/réf : ASL « Flandre Sud »

L.R.A.R. (1A 058 659 5064 4)

Madame,

Lors de notre entretien téléphonique du 06/09/2011, nous vous avons fait-part de notre étonnement d'absence de convocation et/ou de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle dans le délai légal.

En l'absence de messieurs DONTENVILLE et PASTY, pour cause de vacances, vous vous étiez engagée à donner suite favorable à cette convocation.

En l'absence de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous déplorons devoir constater que FONCIA Gobelins n'a pas pris les dispositions nécessaires aux respects des obligations contractuelles entre ASL Flandre Sud et Foncia Gobelins.

Par ailleurs, nous déplorons que FONCIA Gobelins ait volontairement omis de donner suite au courrier LRAR en date du 21/07/2011 adressée par Etude BERNARD/Cabinet GERLOGE.

Par ces motifs, nous vous demandons à réception de la présente de convoquer l'AGO de l'ASL Flandres ou de nous faire connaître le(s) raison(s) de votre refus.

A vous lire pour réponse,

Nous vous prions, d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Thibault THOMAS

Gérant

**correspondance à adresser : Monsieur Thibault THOMAS**

**9 impasse les Hauts de Sérignan - 34410 SERIGNAN**

Société Civile au capital de 7.622,45 €

RCS Paris D 378 798 995 00031 - APE 702C